# DEPARTEMENT DU RHONE

# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

### ARRONDISSEMENT DE LYON

#### **CANTON DE SAINT GENIS LAVAL**

# CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2	
code des collectivités	35
territoriales :	

Liste des délibérations examinées affichée le 16 mai 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai 2023

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2022

Délibération: 05.2023.062

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

## Membres absents excusés à la séance :

Transmis en préfecture le : 16/05/2023

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Yamina SERI, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

#### Pouvoirs:

Delphine CHAPUIS à Sonia MONFORT, Laurent DURIEUX à Bruno DANDOY, Yamina SERI à Yves GAVAULT, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

#### Membres absents à la séance :

#### **RAPPORTEUR: Monsieur Bruno DANDOY**

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune. Ce bilan doit être annexé au compte administratif de l'année concernée.

Ce bilan concerne les acquisitions (suite à préemption ou non) ou cessions de biens réalisées par la ville sur l'année 2022 pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans les différents quartiers de la Ville.

#### Acquisitions immobilières:

• Deux parcelles cadastrées BA n°25 et BA n°26 auprès des Hospices Civils de Lyon, lieu dit Chazelle à Saint-Genis Laval d'une superficie de 9 099 m² pour un montant total de 159 200 € dont 3 200€ pour les frais de notaire.

#### Cessions immobilières:

Néant

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la Délibération n° 10.2021.108 du 7 octobre 2021 portant acquisition de deux parcelles cadastrées BA n°25 et BA n°26, lieu-dit Chazelle à Saint-Genis-Laval, auprès des Hospices Civils de Lyon ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 4 mai 2023 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

 APPROUVER le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bruno DANDOY,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, La Maire,

Marylène MILLET

Jacky BÉJEAN

Le secrétaire de séance.



#### Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.